

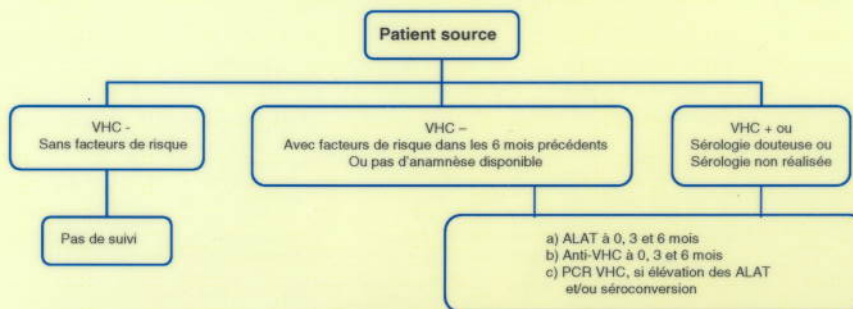
Evaluer une exposition potentielle au VHC

1. **Évaluation de la gravité du risque** : un risque significatif existe en cas :

- 1) d'exposition parentérale
- 2) d'exposition à une peau ou à une muqueuse lésée
- 3) de projection de sang dans les yeux

2. **Un suivi biologique est proposé** :

si le patient source est porteur du VHC ou a un statut non identifiable ou a des comportements à risques (facteurs de risque principaux = usage de drogues par injection (ou par inhalation), transfusion ou procédure médicale invasive dans un pays de haute endémie, partenaire VHC positif, tatouage ou piercing dans des conditions d'hygiène douteuses).



Si une séroconversion est confirmée par une PCR VHC détectable, l'indication à un traitement devrait être discutée avec un spécialiste. Contacter Pr Fr. Negro (secrétariat: 022 372 93 55)

Pour le suivi, les employés des HUG doivent prendre contact avec le Service de santé du personnel.

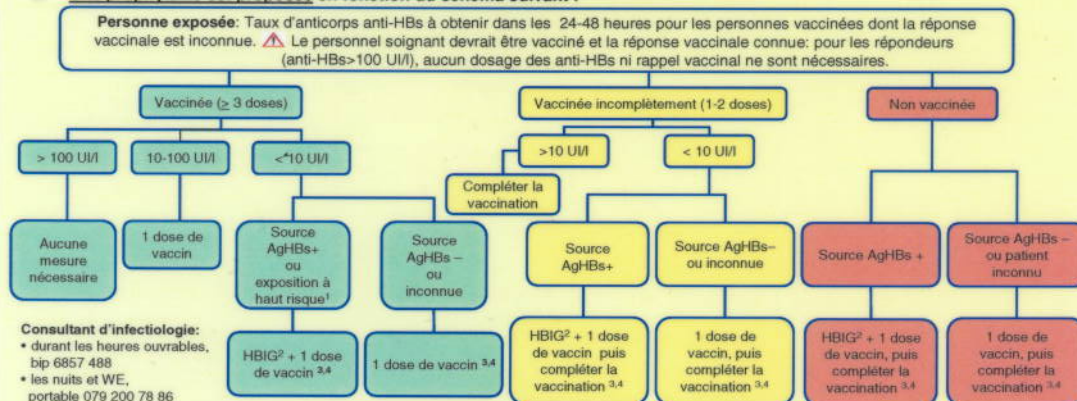
Evaluer une exposition potentielle au VHB

Indication à une prophylaxie : considérer le mode d'exposition, le délai depuis l'exposition, le statut du patient-source (HBsAg) et l'état d'immunité de la personne exposée

1. **Évaluation de l'exposition** : Seules entrent en ligne de compte pour une prophylaxie :

- 1) une exposition parentérale
- 2) une exposition d'une peau ou muqueuse lésée
- 3) une projection de sang dans les yeux
- 4) une relation sexuelle

2. **Une prophylaxie est proposée en fonction du schéma suivant :**



Consultant d'infectiologie:
• durant les heures ouvrables,
bip 6857 488
• les nuits et WE,
portable 079 200 78 86

¹ Haut risque: patient source exposé à un risque avéré au cours des 2 mois précédents; patient connu pour VHB dans le service et probabilité que l'objet vulnérant ait été souillé par du sang, p.ex.

² HBIG adultes: 800 UI (12UI/kg) intramusculaire dans la fesse au plus vite, jusqu'à 7 jours maximum

³ Suivi sérologique: 0, 3, 6 mois, dont anti-HBs à 6 mois

⁴ Le cas échéant, dose(s) complémentaire(s) de vaccin à la vaccination de base chez les non-répondeurs

Pour le suivi, les employés des HUG doivent prendre contact avec le Service de santé du personnel.